

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS20

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Levy, M. Masson, M. Bony et
M. de Ganay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.